Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 22 octobre 2026

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marie-Claire PIQUEMAL, Elisabeth RIO, Alain QUERE, Eric BUHR, Armel YSOPT, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Antoine AUDIC, Julie CRUZ, Marc HAMONIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Charlotte LEPRETRE, Léna BIGNON.

ABSENCES ET POUVOIRS **:** Serge PERRET

Secrétaire de séance : Antoine AUDIC

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la séance du 2 juillet n'a fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité

APPROBATION D'AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Malgré un vote du budget prévisionnel précoce, les prévisions du début d'année s'avèrent relativement conformes et ne nécessitent que peu d'ajustements

En section de fonctionnement, le niveau global des crédits sera ré-évalué de 8700 € pour tenir compte notamment des travaux importants réalisés en régie par les agents sur les bâtiments (enclos des Pompes à chaleur, aménagement nouvel accueil périscolaire) ou en termes d'aménagements paysagers (rue du stade, re-semis des terrains de foot…)
Fort heureusement, les provisions inscrites pour faire face à d'éventuels arrêts de travail peuvent-elles être retirées, et, la notification des recettes définitives d'impôts, de dotations ou de droits de mutation reste relativement proche des estimations du début d'exercice.

En section d'investissement, l'octroi d'une subvention par l'Etat pour financer les travaux de la nouvelle salle (211 500 €) va permettre de retirer l'emprunt d'équilibre qui avait été inscrit au budget (150 000 €) et de financer les acquisitions d'équipements qu'il conviendra de prévoir au 1er trimestre 2027

La prise en charge par le Comité de chapelle de Saint Molvan des travaux de restauration du retable (14 835 €), ou encore, le retour du financement des travaux de voirie par le Département (25 000 €) vont permettre de financer les travaux d'aménagement et d'équipement du nouveau centre de loisirs (20 000 €), et d'engager quelques autres projets plus modestes (éclairage terrain D ou acquisition de mobilier urbain). Les solde du financement complémentaire rendu possible (11 000 €) sera lui mis de côté.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

La Direction des Finances Publiques a informé la commune avoir épuisé toutes les formes de poursuite permettant de recouvrer des factures émises pour la plupart en 2023 et 2024. Globalement c'est un montant de 1 786.11 € de recettes qu'il faut abandonner. Cela concerne 10 créanciers et 43 factures majoritairement de cantine dont 2 créanciers principaux avec respectivement 20 et 14 factures non réglées.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

PRIX DE VENTE DU LIVRE

Le Conseil Municipal a déjà délibéré en février pour fixer le prix de vente du livre à 30€.
Dans le cas de dépôt vente hors commune, il consent aux établissements vendeurs une commission de 6€ par ouvrage.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

DEPLACEMENT ENTREE AGGLOMERATION RUE DE LA LIBERATION

Considérant notamment l'ouverture de la nouvelle déchetterie et un trafic plus soutenu rue de la Libération, le Conseil Municipal décide de modifier les limites de l'agglomération pour les porter en amont de l'entrée vers la ZA de Ban Er Lann

L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation interviendra dès la semaine prochaine

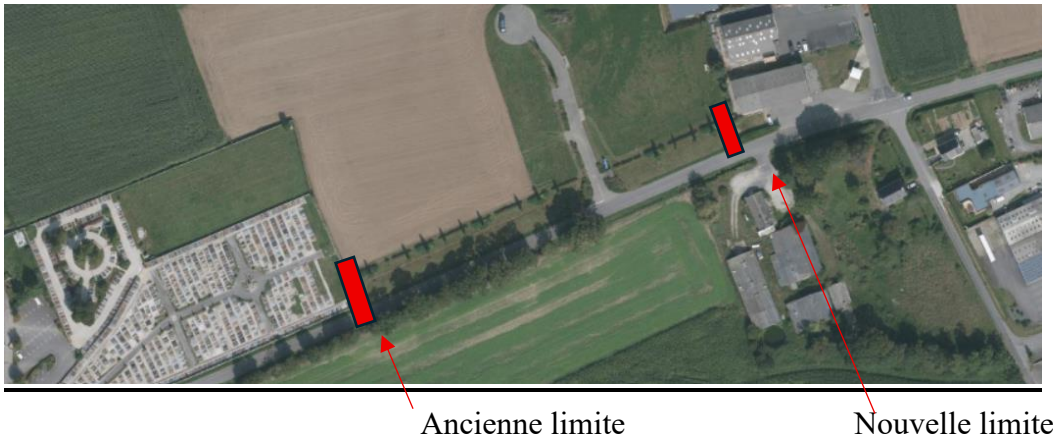

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

DESAFFECTATION DE L'USAGE PUBLIC DE DEUX TERRAINS RUE DU TUMULUS

La commune est propriétaire au sein de la « Cité du Tumulus » de deux unités foncières d'une superficie respective d'environ 900 m² et 1 000 m², actuellement classés en zone U (Urbaine) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

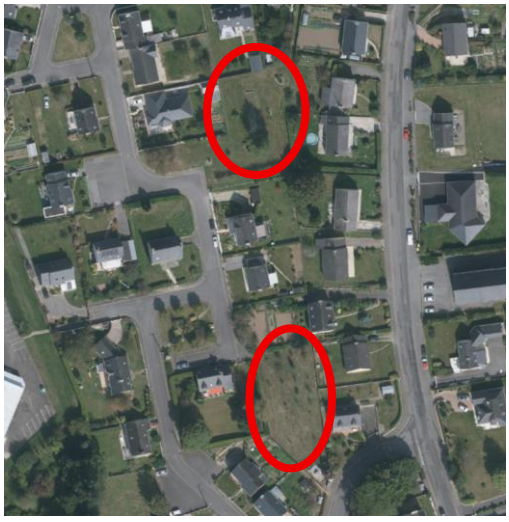

Ces terrains, bien que dépendant historiquement du domaine public communal, ne font l'objet d'aucun aménagement spécifique, ne sont plus affectés à l'usage direct du public.
Considérant ces éléments, ajouté à un contexte de raréfaction des terrains constructibles disponibles, mais également dans un souci de restreindre les charges d'entretien de ces espaces pour les agents communaux, un projet de désaffectation de l'usage public puis de déclassement a été initié.

Afin de sécuriser juridiquement la sortie de ces parcelles du domaine public en vue d'une future mise sur le marché, il convient de mener une procédure de manière échelonnée :

1. Constat de la désaffectation de fait de ces espaces (Délibération de ce jour)
2. Lancement d'une concertation locale d'une durée de 1 mois (28 octobre-27 novembre) afin d'informer les riverains du projet de déclassement
3. Décision du Conseil Municipal le 9 décembre pour se prononcer sur le déclassement de ces terrains vers le domaine privé communal.

Xavier ROBIN précise qu'une réunion publique a été organisée dans le quartier le 9 septembre

Le Conseil Municipal valide la 1ere étape devant conduire à une mise des terrains sur le marché, et décide de lancer une concertation préalable à un projet de déclassement

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE AU COSQUER-KERRAULT

Le Conseil accepte de répondre favorablement à la demande de Monsieur René LEAUTE qui souhaite se porter acquéreur du fond de l'impasse qui dessert sa propriété puisque cette portion de voie n'a aucune autre fonction. La surface à céder est de 159 m², le prix convenu est de 1€ le m², frais de géomètre et de notaire en sus pour l'acquéreur

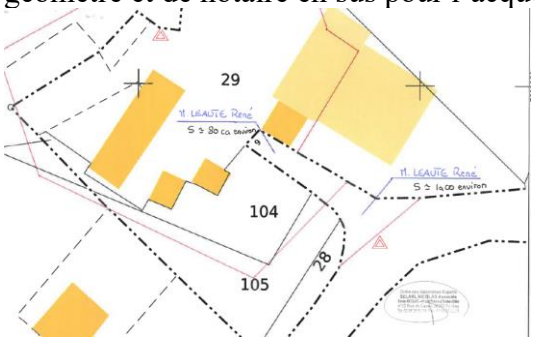

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

DESIGNATION DE REFERENTS DANS DES ISNTANCES EXTERIEURES

SDIS : Madame Le Maire

Pontivy Communauté – Référent agriculture : Mr Armel YSOPT

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

ADHESION A L'APPLICATION « MON VILLAGE »

L'application, gratuite pour les citoyens, leur permettra de suivre en temps réel toutes les actualités qui concernent la commune, tout celle d'associations et de commerçants
Le coût de mise en place de ce service s'élève à 3 060 € TTC pour la collectivité

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de la salle

Le chantier avance très vite : les travaux de bardage sont sur le point d'être terminés, le plaquiste poursuit l'isolation et le cloisonnement des locaux, l'électricien et le chauffagiste continuent également leur déploiement des réseaux. Les travaux d'aménagement extérieurs viennent également de démarrer.

A ce jour, le planning devant conduire à une réception des travaux fin février est donc parfaitement respecté, et des démarches en vue d'initier l'équipement de la salle ont été lancées (acquisition d'un bar, de mobilier, de vaisselle, de matériel de nettoyage et de maintenance).

A ce stade, on imagine une inauguration des locaux vers le 10 avril.

Les élus qui souhaitent consulter les plans, obtenir des précisions, ou tout simplement visiter le chantier peuvent s'adresser en mairie auprès de Daniel.

Travaux à l'école

Les travaux d'aménagement des locaux qui permettront d'accueillir, à compter du mois de janvier, le service de garderie et celui du Centre de loisirs sont en cours. Le cloisonnement de la sieste vient d'être réalisé, et les agents communaux poursuivront par les travaux électriques

A l'extérieur, ce sont les travaux de terrassement qui se déroulent afin d'engager le projet de végétalisation de la cour

Voirie

Le programme de réfection de la voirie a été engagé, il ne reste plus qu'un petit secteur à Botmars à terminer. Des travaux prévus initialement sur un tronçon rue de Pondi n'ont pas été effectués en raison d'un projet d'enfouissement de ligne électrique qui va être prochainement mené par Enedis.

Conclusion Enquête publique du Ruéo

Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet de parc photovoltaïque, et le Préfet dispose dorénavant de 2 mois pour statuer sur la demande de permis de construire

Prochains RDV

Spectacles « Héroïnes » le 7 novembre
Cérémonie 11 novembre
Conseil Municipal le 9 décembre
Corrida de noël le 19 décembre (merci de préciser vos disponibilités dès que possible)

ATTRIBUTION DU TITRE DE « MAIRE HONORAIRE » A MARC ROPERS

Le titre de Maire honoraire est attribué par le Préfet pour un élu qui exercé ces fonctions pendant au moins 12 ans.

Considérant les états de service de Mr ROPERS, Maire de 2008 à 2026, et sur proposition adressée par le Conseil Municipal, Monsieur Le Préfet lui a conféré le titre de Maire honoraire.

Maryvonne LE FORESTIER lui a remis son diplôme ainsi qu'un petit présent offert par la commune.